



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102321</b>	De <b>Mme Michèle Tabarot</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Environnement, énergie et mer		<b>Ministère attributaire</b> > Environnement, énergie et mer
<b>Rubrique</b> > transports aériens	<b>Tête d'analyse</b> > aéroports	<b>Analyse</b> > nuisances sonores. lutte et prévention. Cannes-Mandelieu.
Question publiée au JO le : <b>31/01/2017</b> Question retirée le : <b>07/02/2017</b> (retrait à l'initiative de l'auteur)		

### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur les évolutions en cours à l'aéroport de Cannes-Mandelieu. Le dialogue constructif qui a toujours prévalu entre cette structure, les élus et les associations de défense de l'environnement a permis, par le passé, d'obtenir des progrès significatifs pour préserver la tranquillité des riverains. C'était par exemple le cas de la limitation du tonnage des avions autorisés à se poser sur la plateforme. Or le seuil de cette limitation a récemment été augmenté en contrepartie des engagements pris par les aéroports de la Côte d'Azur dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de réduction du bruit. Malheureusement, ce plan tarderait à produire ses effets. Le mécontentement des riverains est en hausse et un nombre plus important de foyers semble touché par des nuisances sonores du fait d'un élargissement des trajectoires. L'une des propositions portées par les associations serait de réduire le nombre d'atterrissages par l'intérieur des terres, aujourd'hui privilégié, afin de lui substituer l'atterrissage par la mer. Elle souhaiterait que la ministre puisse donner son avis sur cette proposition et faire également savoir ce que l'État pourrait entreprendre pour répondre aux inquiétudes des riverains des zones survolées.